

CHAPITRE 3 ESPÈCES-ESPACES

- **3.2 La forêt (Anne-Marie BISCHOFF, B.A.)**
 - 3.2.1 Gestion de la forêt au Québec et dans le Centre-du-Québec.....
 - 3.2.1.1 Gestion de la forêt publique
 - 3.2.1.2 Gestion de la forêt privée
 - 3.2.1.2.1 L'agence forestière des Bois-Francs
 - 3.2.1.3 Les forêts exceptionnelles
 - 3.2.1.4 Le rôle socio-économique de la forêt
 - 3.2.2 La forêt du Centre-du-Québec
 - 3.2.2.1 Superficie et composition
 - 3.2.2.2 Historique de l'état de la forêt.....
 - 3.2.2.3 La forêt publique et la forêt privée
 - 3.2.2.4 Profil des propriétaires
 - 3.2.3 Les travaux sylvicoles.....
 - 3.2.3.1 Description de travaux sylvicoles.....
 - 3.2.3.1.1 Préparation du terrain.....
 - 3.2.3.1.2 Plantation
 - 3.2.3.1.3 Transport de plants.....
 - 3.2.3.1.4 Entretien des plantations
 - 3.2.3.1.5 Traitement non commerciaux
 - 3.2.3.1.6 Traitement commerciaux
 - 3.2.3.1.7 Drainage.....
 - 3.2.3.1.8 Voirie forestière
 - 3.2.3.1.9 Plan simple de gestion.....
 - 3.2.3.2 Aperçu des travaux sylvicoles réalisés de 1993 à 1997.....
 - 3.2.3.3 Travaux sylvicoles gérés par le MRN
 - 3.2.3.3.1 Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet II)
 - 3.2.3.3.2 Programme d'aide à l'aménagement des ravages de cerfs de Virginie (PAAR).....
 - 3.2.3.3.3 Programme de remboursement de taxes foncières
 - 3.2.3.3.4 Programme de financement forestier
 - 3.2.4 Insectes, maladies et verglas
 - 3.2.4.1 Insectes les plus dommageables aux forêts du Centre-du-Québec
 - 3.2.4.1.1 Tordeuse des bourgeons de l'épinette.....
 - 3.2.4.1.2 Champignons de carie.....
 - 3.2.4.1.3 Charançon du pin blanc
 - 3.2.4.1.4 Chancre scléroderrien
 - 3.2.4.1.5 Rouille vésiculeuse du pin blanc.....
 - 3.2.4.1.6 Puceron à galle conique de l'épinette.....
 - 3.2.4.1.7 Grand hylésine des pins
 - 3.2.4.1.8 Chancre du noyer cendré.....
 - 3.2.4.1.9 Charançon radicicole européen.....
 - 3.2.4.1.10 Coupe-feuille de l'érable.....
 - 3.2.4.1.11 Perce-pousse du pin
 - 3.2.4.1.12 Porte-case du mélèze.....
 - 3.2.4.1.13 Squeletteuse-trompette de l'érable.....
 - 3.2.4.2 Principales maladies affectant les forêts du Centre-du-Québec
 - 3.2.4.2.1 Maladie du rond
 - 3.2.4.2.2 Brûlure des rameaux
 - 3.2.4.3 Dommages causés par le verglas
- 3.2.5 Récolte, mise en marché et productions agroforestière.....

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (2001), *Le Portrait de l'environnement du Centre-du-Québec, Drummondville*, 170 p.

- 3.2.5.1 Récolte.....
 - 3.2.5.1.1 Productivité.....
 - 3.2.5.1.2 Prélèvement admissible.....
- 3.2.5.2 Mise en marché
- 3.2.5.3 Les productions agroforestières.....
 - 3.2.5.3.1 Érablières
 - 3.2.5.3.2 Arbres de Noël
 - 3.2.5.3.3 Ginseng
 - 3.2.5.3.4 Champignons
- 3.2.6 Problèmes particuliers à la forêt privée.....
 - 3.2.6.1 Épandage de purin en milieu forestier.....
 - 3.2.6.2 Reboisement.....
 - 3.2.6.2.1 Monoculture.....
 - 3.2.6.2.2 Enrésinement
 - 3.2.6.2.3 Diminution des plantations
 - 3.2.6.2.4 Difficultés dans les plantations de feuillus.....
 - 3.2.6.2.5 Production en pépinière
 - 3.2.6.2.6 Regarni de plantation
 - 3.2.6.2.7 Emplacement des plantations.....
 - 3.2.6.3 Utilisation de phytocides
 - 3.2.6.4 Drainage forestier.....
 - 3.2.6.5 Morcellement forestier
- 3.2.7 Éléments de solution
- 3.2.7.1 La notion de « Forêt habitée ».....
- 3.2.7.2 la biodiversité
- 3.2.7.3 Le paysage.....
- 3.2.8 Conclusion

3.2 La forêt

La forêt constitue un patrimoine naturel vivant. Elle joue un rôle fondamental au cours des grands cycles écologiques en ce qui concerne la qualité de l'air, du sol et de l'eau ainsi que le développement des espèces vivantes. Malheureusement, l'économie de marché et la population en général reconnaissent peu à la forêt ses propriétés environnementales, notamment la régulation climatique et hydrique, l'assimilation des gaz à effet de serre, la conservation de la biodiversité et la protection des sols contre l'action érosive de l'eau et du vent. Pourtant, la forêt constitue un facteur de développement économique et socioculturel auquel chacun des membres de la communauté devrait s'intéresser, peu importe le niveau de sa participation à l'essor de sa région. En effet, la forêt n'est pas seulement un réservoir de matière ligneuse, elle est d'abord et avant tout un milieu de vie. Au Québec, elle est intimement liée au bien-être socio-économique de la population, qui en tire des bénéfices directs grâce à une industrie forestière dynamique et à la promotion de son utilisation à des fins récréo-touristiques.

Le présent chapitre dresse un bilan sommaire sur la situation générale de la forêt dans la région du Centre-du-Québec. Il doit une large part de son contenu à la collaboration de l'Agence forestière des Bois-Francs (AFBF).

3.2.1 Gestion de la forêt au Québec et dans le Centre-du-Québec (Mise à jour 2010)

Au Québec, c'est le ministère des Ressources naturelles et de la Faune qui est responsable de la gestion, de l'aménagement, de la mise en valeur, de l'utilisation et de la protection des forêts du domaine public : il doit assurer le développement, sur une base durable, de l'activité économique forestière au Québec. C'est la Loi sur les Forêts qui guide ses actions. Elle a pour objet de favoriser la reconnaissance du patrimoine forestier et l'aménagement durable de la forêt afin de répondre aux besoins économiques, écologiques et sociaux des générations actuelles et futures et ce, tout en tenant compte des autres possibilités d'utilisation du territoire.

3.2.1.1 Gestion de la forêt publique

Au Québec, la forêt publique appartient à tous les Québécois et elle est gérée par le gouvernement du Québec, selon la Loi sur les forêts. Cette loi repose sur deux principes fondamentaux :

- L'aménagement forestier doit permettre, à perpétuité, la récolte d'un volume de bois qui ne diminue pas la capacité productive de la forêt. Ce principe se traduit notamment par des quotas égaux ou inférieurs à ce que la forêt peut produire. Il entraîne l'obligation, pour tout détenteur d'un permis d'exploitation de la forêt, de régénérer un territoire qu'il a déboisé.
- L'aménagement de la forêt doit assurer la protection de l'ensemble des ressources du milieu forestier et la compatibilité des divers usages d'un même territoire.

Un contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) ne porte que sur les forêts publiques et il constitue une entente entre le gouvernement et le titulaire d'un permis d'exploitation d'une entreprise de transformation du bois. Un CAAF est valable pendant une période de 25 ans; révisé à tous les cinq ans, il se prolonge ainsi de 5 ans en 5 ans, jusqu'à échéance finale, en autant que l'entrepreneur respecte ses obligations.

Une convention d'aménagement forestier (CAF) porte exclusivement sur les réserves forestières et elle est un contrat entre le gouvernement et un entrepreneur, qui peut être autant une municipalité qu'un individu. À la différence du CAAF, le CAF accorde des aires forestières pour favoriser le développement économique, non seulement pour assurer l'approvisionnement d'une usine de transformation du bois. C'est le gouvernement lui-même qui détermine la durée d'un CAF et il l'inscrit dans le contrat.

Dans le Centre-du-Québec, au 31 mars 1999, six industriels forestiers ont signé un CAAF, et trois autres un CAF. Il est intéressant de mentionner que, dans la région, l'industrie de transformation primaire du bois regroupe 63 scieries (dont 5 ont un volume égal ou supérieur à 10 000 m³), 3 usines de placages et contreplaqués, une usine de cogénération et de produits énergétiques (Site web du ministère des Ressources naturelles et de la Faune : www.mrnf.gouv.qc.ca)

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (2001), *Le Portrait de l'environnement du Centre-du-Québec, Drummondville*, 170 p.

3.2.1.2 Gestion de la forêt privée (Mise à jour 2010)

Le gouvernement intervient peu dans la gestion des forêts privées. C'est le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) qui accorde à un propriétaire de forêt privée le statut de producteur forestier et qui l'accompagne par la suite dans ses activités d'aménagement forestier. En plus des programmes offerts par l'AFBF, le MRNF gère plusieurs programmes d'aide à l'intention des propriétaires, producteurs forestiers et organisations travaillant dans le milieu forestier. Pour plus d'informations, consulter le site internet du MRNF : www.mrnf.gouv.qc.ca.

3.2.1.2.1 L'Agence forestière des Bois-Francs (Mise à jour 2010)

Au Sommet sur la forêt privée tenu en 1995, les participants ont convenu de créer, dans chaque région administrative du Québec, une agence régionale de mise en valeur des forêts privées. À la suite de cet accord, la région du Centre-du-Québec a fondé, en novembre 1996, l'Agence forestière des Bois-Francs (AFBF). Celle-ci est un organisme sans but lucratif qui rassemble les personnes et les organismes intéressés à l'aménagement durable du milieu forestier privé. Un conseil d'administration, composé de représentants régionaux de l'industrie, d'intervenants municipaux, de producteurs forestiers et d'un délégué ou représentant du MRNF (*En annexe, organigramme de l'AFBF*), veille au bon fonctionnement de l'organisme.

L'Agence forestière des Bois-Francs a comme mission :

- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de son Plan de Protection et de Mise en Valeur (PPMV) et
- de voir au soutien financier et technique à la protection et à la mise en valeur des forêts privées du territoire du Centre-du-Québec par l'entremise du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.

Dans tout plan de protection et de mise en valeur de la forêt, les moyens mis en œuvre doivent respecter les six critères relatifs à l'aménagement durable de celle-ci, lesquels sont inclus dans le préambule de la Loi sur les forêts :

- Conserver la diversité biologique.
- Maintenir et améliorer l'état et la productivité des écosystèmes forestiers.
- Conserver l'eau et les sols.
- Maintenir l'apport des écosystèmes forestiers aux grands cycles écologiques.
- Maintenir les avantages socio-économiques multiples que la forêt procure à la société.
- Tenir compte des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées dans les choix de développement.

Fait important à mentionner : les propriétaires forestiers qui demandent l'aide de l'AFBF le font librement; ils ne s'obligent pas à respecter les six critères énumérés ci-dessus, mais ils doivent se conformer aux règlements édictés en vertu de la Loi sur la qualité de

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (2001), *Le Portrait de l'environnement du Centre-du-Québec, Drummondville*, 170 p.

l'environnement, par exemple le règlement relatif à l'aménagement de bandes boisées le long des cours d'eau.

Suite au Sommet de 1995 sur la forêt privée, tout régime forestier mis en place doit rendre obligatoire la protection de l'environnement dans les forêts privées. Toutefois, le droit de propriété étant indissociable de la notion de forêt privée, un tel régime forestier doit aussi respecter la liberté de choix des propriétaires. Par conséquent, le succès d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV) dépend d'abord de l'engagement des propriétaires de boisés dans les activités d'aménagement durable des forêts. Le PPMV et la révision du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées offrent l'occasion de créer un contexte qui incite les propriétaires à investir dans la qualité et la durabilité de leur fonds forestier. (Plante, Marylène (dir.) (1999) Par définition, la gestion forestière durable vise à conserver la diversité biologique (écosystème, espèces et pool génétique) et à maintenir, sinon à améliorer, la productivité des écosystèmes forestiers (Beauchesne et al (1998)) De là, la nécessité de bien comprendre l'importance qu'il faut accorder à l'écosystème dans les préoccupations de développement durable du territoire (Beauchesne et al (1998))

Conformément au deuxième mandat de l'AFBF, ce sont des conseillers forestiers qui s'occupent, en collaboration avec les propriétaires, de la mise en valeur des propriétés forestières de ces derniers. Ils offrent tous les services et conseils requis, et même l'exécution des travaux. Il existe deux types de conseillers forestiers :

- des organismes de gestion en commun (OGC), dont les propriétaires forestiers peuvent être actionnaires, ou des firmes d'ingénieurs-conseils;
- des syndicats de producteurs de bois (le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec, le Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie et le Syndicat des producteurs de bois de Québec) dont le rôle consiste à mettre en marché le bois produit, à négocier les conditions de vente avec les industriels et à redistribuer entre les producteurs concernés les volumes de bois négociés.

Depuis les années 1990, en réaction aux coupes abusives, certaines MRC du Québec ont adopté un règlement sur l'abattage des arbres. Chacune des MRC de la région du Centre-du-Québec possède un tel règlement; les MRC de Nicolet-Yamaska et de Bécancour en sont même à leur deuxième version d'un règlement semblable, qui rend obligatoire l'intervention de professionnels dans la réalisation de projets sylvicoles pour la délivrance du certificat d'autorisation des travaux.

3.2.1.3 Les forêts exceptionnelles

Au Québec, on distingue trois types de forêts exceptionnelles :

- les forêts rares, c'est-à-dire celles où abondent particulièrement des essences à la survie précaire, ou celles qui sont situées à la limite de leur aire de distribution, ou celles qui se trouvent confinées dans de petits territoires, ou encore celles qui ont besoin de conditions écologiques particulières;
- les forêts refuges d'espèces en situation précaire, qui abritent une concentration importante d'espèces végétales menacées ou vulnérables selon la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables du Québec;

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (2001), *Le Portrait de l'environnement du Centre-du-Québec, Drummondville*, 170 p.

- les forêts anciennes, qui sont des écosystèmes forestiers où les arbres dominants dépassent l'âge de la maturité biologique (Vézina, Anne (1997))

Dans la région Centre-du-Québec, trois écosystèmes forestiers exceptionnels sont protégés, car ils se trouvent à l'intérieur d'un parc municipal.

Le tableau qui suit donne la liste aussi complète que possible des propositions actuelles d'écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) sur le territoire du Centre-du-Québec.

Tableau 3.2.1
Propositions d'écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)
sur le territoire du Centre-du-Québec

MRC	Nom du site	Type de EFE	Groupe végétal	Type d'aire protégée	(ha)
ARTHABASKA	Ham-Nord	Refuge	Pessière rouge tourbeuse	-	-
	Ham-Nord	Refuge	Pessière rouge tourbeuse	-	5
	Colline du lac Sunday	Rare	Sapinière à thuya sur serpentine	-	17
		Refuge			
BÉCANCOUR	Lac Saint-Paul	Refuge ¹	Frênaie noire à orme d'Amérique	-	49
	Anse du Fort	Rare	Érablière argentée à frêne rouge	Parc municipal	53
	Lac Saint-Paul	Rare	Chênaie à chêne à gros fruits	-	6
	Lac Saint-Paul	Rare	Érablière argentée à frêne noir et micocoulier	-	168
	Lac Saint-Paul	Rare	Érablière à caryer cordiforme	-	10
	Rivière Godefroy et Lac Saint-Paul	Rare	Érablière argentée à frêne noir et micocoulier	Parc municipal	36
	Rivière Godefroy	Rare	Érablière à caryer cordiforme	-	15
DRUMMOND	Île Jersey	Ancien	Érablière à tilleul	-	3
	Durham	Rare	Érablière à hêtre et à pruche	-	-
L'ÉRABLE	Plessisville	Ancien	Érablière à tilleul	-	9
	Sainte-Sophie	Ancien	Érablière à tilleul et hêtre	-	25
	Sainte-Sophie	Ancien	Érablière à tilleul et hêtre	-	17
	Inverness	Ancien	Érablière à tilleul	-	15
	Lac Forcier	Ancien	Érablière à bouleau jaune et hêtre	-	6
	Lac William	Ancien	Érablière à hêtre et pruche	-	13
	Lac William	Ancien	Érablière à bouleau jaune	-	-
	Lac Kelly	Ancien	Érablière à tilleul	-	11
NICOLET-YAMASKA	Boisé du Séminaire de Nicolet	Ancien	Pinède blanche à pruche	Parc municipal	5
	Rivière Nicolet (île du Domaine) ²	Rare	Érablière argentée à frêne rouge	-	15

¹ Refuge d'espèces végétales susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables

² Seul site ayant un statut public

(Source : Les écosystèmes forestiers exceptionnels du Québec, Document d'information, Groupe de travail sur les écosystèmes forestiers exceptionnels, MRN, juin 1997)

3.2.1.4 Le rôle socio-économique de la forêt

Au-delà de son apport purement économique, la forêt, aujourd'hui et demain, constitue pour l'être humain un lieu d'activités propres à la culture de valeurs fondamentales, telle la communion nécessaire avec la nature. Bien qu'il soit impossible de monnayer le plaisir d'une promenade en forêt, le tonique d'une randonnée cycliste ou en motoneige, ces activités et bien d'autres semblables contribuent à la qualité de notre vie; en outre, l'industrie du tourisme ne se développe-t-elle pas dans ce sens et ne rapporte-t-elle pas ainsi toujours davantage à l'économie de la région?

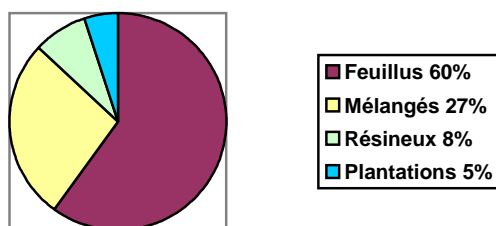
3.2.2 La forêt du Centre-du-Québec

Quelles sont les caractéristiques de la forêt privée de la région du Centre-du-Québec? Les données qui suivent, autant dans le texte que dans les tableaux et les figures, datent de 1991, sauf indication contraire.

3.2.2.1 Superficie et composition

Dans la région du Centre-du-Québec, la forêt couvre une superficie de 313 200 hectares, soit 44 % de tout le territoire. (1993) (Beauchesne et al (1998)) Des 7 200 km² que couvre la région, les terrains forestiers en occupent 3 591, répartis un peu partout sur le territoire. Quant à la population sylvicole, elle se compose de feuillus (60 %), de massifs d'essences diverses (21 %), de résineux (8 %) et de plantations (5 %).

Figure 3.1
Composition forestière du Centre-du-Québec



Source : Beauchesne et al. (1998).

La carte «Les peuplements forestiers» illustre la distribution de cette population sylvicole sur l'ensemble du territoire. Les feuillus abondent dans les MRC de Drummond, d'Arthabaska et de L'Érable; ils sont encore abondants dans la MRC de Bécancour, où se trouvent presque autant de massifs d'essences diverses. Quant à la MRC de Nicolet-Yamaska, elle possède, çà et là, d'importantes concentrations de résineux. Voyez les cartes à la fin du document. Elles indiquent de façon précise les endroits où se trouvent les différentes essences. Les érablières à sucre se concentrent dans les MRC de l'Érable et d'Arthabaska alors que d'importants taillis

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (2001), *Le Portrait de l'environnement du Centre-du-Québec, Drummondville*, 170 p.

d'érables rouges se trouvent dans les MRC de Drummond, de Nicolet-Yamaska et d'Arthabaska. Des feuillus en station humide occupent les battures du Saint-Laurent à l'embouchure de la rivière Saint-François, autour du lac Saint-Paul et près de Bécancour; des feuillus intolérants se rencontrent surtout dans la MRC de Drummond. Quant aux résineux, c'est la MRC de Bécancour qui en possède le plus grand nombre de plantations.

Dans son ensemble, la forêt du Centre-du-Québec partage son territoire de la façon suivante : 50,6 % en érablières rouges, 12,1 % en feuillus intolérants, 8,5 % en érablières à sucre, 6,7 % en plantations de résineux, 5,6 % en sapinières, 4,7 % en peupleraies et le reste en diverses espèces de moindre importance (Beauchesne et al. (1998))

Pour ce qui est des massifs forestiers, qui sont simplement de grandes étendues de forêt continue, les plus importants sont les suivants :

- la forêt Drummond, dans la MRC de Drummond;
- la forêt de Notre-Dame-de-Lourdes, dans les MRC de l'Érable et d'Arthabaska;
- la forêt autour de Plessisville;
- la forêt du lac Nicolet.

(Beauchesne et al. (1998))

3.2.2.2 Historique de l'état de la forêt

Depuis les années 1950, l'exploitation de la forêt se fait toujours plus intensive. Conséquemment, comme partout ailleurs au Québec, la forêt de la région du Centre-du-Québec se dégrade. Il reste tout de même possible d'aménager des territoires forestiers d'un fort potentiel de croissance. Mis à part les érablières à sucre, le Centre-du-Québec compte surtout des essences pionnières, telles que le tremble, le bouleau gris, le bouleau à papier et l'érable rouge, qui ont une faible valeur commerciale. Cette situation résulte principalement d'une exploitation à courte vue, qui exclut tout plan de régénération qualitative de la forêt.

En raison du grand essor de la production agricole dans la région, on repousse la forêt vers des endroits peu favorables à la croissance des arbres, où le sol est mince, sablonneux, très pierreux et trop humide ou trop sec.

En somme, une exploitation à courte vue de la forêt, la prédominance de plantations de résineux et une rapide expansion de l'agriculture expliquent pourquoi la forêt du Centre-du-Québec ne suffit plus à fournir les industries régionales du bois en essences nobles, comme le bouleau jaune, l'érable à sucre, le chêne, le cerisier tardif, le noyer et le pin blanc. Ces entreprises doivent donc s'approvisionner aux États-Unis (Site web de l'Agence forestière des Bois-Francs : www.afbf.qc.ca)

Comme l'illustre la carte « Stades de développement des peuplements forestiers », la plus grande partie de la forêt du Centre-du-Québec est une forêt jeune; la vieille forêt se trouve pratiquement concentrée dans les MRC de L'Érable et d'Arthabaska. Des peuplements forestiers matures sont disséminés un peu partout dans la région, à l'exception de quelques grandes concentrations dans la MRC de Drummond. C'est dans les MRC de Bécancour et d'Arthabaska que se trouvent les plus grandes superficies de forêt en régénération,

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (2001), *Le Portrait de l'environnement du Centre-du-Québec, Drummondville*, 170 p.

particulièrement de résineux (Cf carte stades de développements des peuplements résineux). La MRC de L'Érable compte de nombreux jeunes résineux et celle de Nicolet-Yamaska, de petits massifs de résineux matures. L'absence d'une vieille forêt de résineux témoigne de leur surexploitation par l'industrie : dès qu'ils atteignent une maturité qui leur confère une valeur marchande, on les abat. (Brassard, François et Moisan, Jacques (2000))

Quant à la carte « Stades de développement des peuplements de feuillus », elle montre que c'est dans la MRC de Drummond que se trouve la plus forte concentration de jeunes feuillus, alors que la MRC de L'Érable compte surtout de vieux feuillus, mais peu de jeunes. Aux frontières des MRC de Nicolet-Yamaska et de Bécancour, la forêt contient de grandes superficies de jeunes feuillus en régénération.

Enfin, la carte « Stades de développement des peuplements mixtes » indique qu'il se fait très peu de régénération dans ces peuplements. En effet, les peuplements mixtes sont jeunes à peu près partout sur le territoire du Centre-du-Québec, sauf dans la MRC de Drummond qui compte le plus grand nombre de peuplements mixtes matures et dans les MRC de L'Érable et d'Arthabaska où se concentrent tous les vieux peuplements mixtes de la région.

3.2.2.3 La forêt publique et la forêt privée

Dans la région du Centre-du-Québec, la forêt se partage entre des propriétaires privés et le gouvernement : celui-ci en possède 1,7 %, ceux-là 98,3 %. Sans prétendre à une exactitude absolue, le tableau ci-dessous précise, pour chacune des cinq MRC et pour l'ensemble de la région, d'abord la portion de territoire occupé par la forêt, puis l'importance du partage entre forêt privée et forêt publique, et enfin les superficies productives.

Tableau 3.2.2
La forêt : son importance et son partage
entre propriétaires privés et gouvernement

MRC	FORÊT						
	Portion (%) du territoire de la MRC	Portion (%) du territoire de la région	Superficie (ha) de la forêt totale	Superficie (ha) de la forêt privée	Superficie (ha) de la forêt publique	Portion productive	
						(%) ²	(ha) ³
Arthabaska	47	28,6	89 575	89 175	400	91	81 513
Bécancour	50	18,2	57 002	56 202	800	91	51 872
Drummond	43	21,8	68 278	67 528	750	94	64 181
L'Érable	54	22,4	70 157	66 699	3 458	92	64 544
Nicolet-Yamaska	28	9,0	28 188	28 188	0	99	27 906
Total	44	100	313 200 ¹	307 792 (98,3 %)	5 408 (1,7%)	93	290 016

Sources :
1. AFBF.

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (2001), *Le Portrait de l'environnement du Centre-du-Québec, Drummondville*, 170 p.

2. Association forestière de la vallée du Saint-Maurice, Profil forestier de chacune des MRC de la région Mauricie-Bois-Francs
3. Estimation faite à l'aide de données produites par l'Association forestière de la vallée du Saint-Maurice et l'AFBF
4. Estimation faite à l'aide de la carte des lots publics du MRN, validée par Pierre Jean, du MRN

Il importe de signaler que le gouvernement est propriétaire des six blocs forestiers suivants, dont les superficies totalisent 5 408 hectares :

- Sainte-Françoise : 1 316 hectares, dont 800 dans la MRC de Bécancour;
- De Villeroy : 1 290 hectares;
- Près de la route 20 : 723 hectares;
- De Kelly : 929 hectares;
- Garby : 400 hectares, près du lac Nicolet;
- Forêt Drummond : 2 880 hectares.

(Jean, Pierre (1999))

Le MRNF essaie d'implanter une politique de gestion des boisés selon le principe de la forêt multiressource, c'est-à-dire d'en mettre en valeur tous les attributs, tels leurs attraits récréatifs, leur faune, leur flore et leur potentiel de production forestière. L'exploitation de la forêt Drummond en est un bel exemple : on y limite à environ 25 % de son potentiel la production forestière proprement dite, et l'on y effectue surtout des travaux d'aménagement d'éclaircies, de plantations sylvicoles diverses (de préférence des feuillus et des mixtes), d'aires fauniques pour le chevreuil et d'aires de nidification pour le canard et l'aigle pêcheur (balbuzard). Jusqu'en 1993, la forêt Drummond constituait un centre éducatif forestier, qui avait pour mission de sensibiliser la population en général aux bienfaits de la forêt et à ses problèmes. Bien que des restrictions budgétaires aient mis fin à cette activité, les lieux demeurent accessibles au public. Unique au Québec en raison des nombreuses espèces indigènes qu'elle contient, la forêt Drummond offre aux établissements scolaires un endroit d'excursion éducative et aux personnes engagées dans des études en foresterie un lieu privilégié de recherche. (Jean, Pierre (2000))

3.2.2.4 Profil des propriétaires

Selon les données de 1998, la région du Centre-du-Québec compte 9 523 propriétaires de boisés : les uns sont producteurs forestiers ou agricoles ou acéricoles, et les autres n'ont tout simplement aucun statut particulier.

Les producteurs forestiers reconnus comme tels sont 3 482, soit 37 % du total des propriétaires forestiers. (Pour obtenir la statut officiel de producteur forestier, un propriétaire doit posséder un boisé d'au moins quatre hectares d'un seul tenant à l'extérieur des zones urbaines et il doit se doter d'un plan d'aménagement forestier à l'échelle du lot. Il a droit de participer à différents programmes d'aide, tels les travaux sylvicoles, le remboursement de taxes et le crédit forestier.)

Un certain nombre de propriétaires forestiers, soit 2 250 ou 24 % de l'ensemble, ne sont que producteurs de bois parce qu'ils n'établissent aucun plan d'aménagement de leurs boisés. Ils font la mise en marché de leur bois par l'intermédiaire des syndicats de producteurs de bois.

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (2001), *Le Portrait de l'environnement du Centre-du-Québec, Drummondville*, 170 p.

Les acériculteurs, qui comptent 8 % de l'ensemble des propriétaires forestiers, possèdent 13 700 hectares, ou 138 km², d'érablières, soit 57 % de toutes les érablières à sucre de la région.

Seulement 6 % des producteurs forestiers ont moins de 40 ans; leur âge moyen est d'environ 55 ans. Par ailleurs, de 1993 à 1997, le nombre de producteurs forestiers a chuté de 12 %.

Le nombre total de lots boisés s'élève à 10 940. Les producteurs forestiers possèdent en moyenne des boisés d'une superficie de 44 hectares, mais le tiers d'entre eux n'en possèdent que 20 hectares ou moins. Deux propriétaires se distinguent comme grands producteurs forestiers : ce sont Domtar, à Saints-Martyrs-Canadiens, et Larocque, à Lemieux, qui possèdent chacun un boisé de plus de 800 hectares.

Selon la classification du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF), qui distribue les producteurs forestiers en cinq catégories, selon le mode de propriété, le Centre-du-Québec compte, en plus de deux coopératives forestières, 70 % de ses producteurs forestiers qui sont propriétaires uniques d'un seul boisé, 16 % qui sont copropriétaires d'un ou de plusieurs boisés, 75 qui sont des sociétés et 7 % qui sont des compagnies.

Curieusement, selon les données de l'AFBF, plus de 60 % des propriétaires de boisés négligent de recourir aux différents programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées du MRNF. (Plante, Marylène (dir.) (1999))

3.2.3 Les travaux sylvicoles

Voici un aperçu des différents types de travaux d'aménagement forestier couverts par le PPMV et par des programmes spéciaux du MRNF ainsi qu'un relevé sommaire des travaux réalisés. Quant aux problématiques de gestion de la forêt privée qui résultent de travaux sylvicoles comme le reboisement, l'enrésinement et l'application de phytocides, il en sera question dans un chapitre ultérieur, le chapitre 3.6.

3.2.3.1 Description de travaux sylvicoles

3.2.3.1.1 Préparation du terrain

Pour rendre un terrain propice à la mise en terre de plants sur des emplacements précis en vue du reboisement ou de la régénération naturelle, il importe de le préparer avec soin à cette fin. Ce travail s'opère généralement de la façon suivante : débroussaillage, désherbage, labourage, hersage forestier et application de phytocides.

3.2.3.1.2 Plantation

La mise en terre de boutures et de plants pour production de matière ligneuse se fait manuellement ou mécaniquement. On y pratique en même temps les regarnis de plantation et de régénération naturelle.

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (2001), *Le Portrait de l'environnement du Centre-du-Québec, Drummondville*, 170 p.

3.2.3.1.3 Transport de plants

Le transport de plants, du pépiniériste jusqu'au producteur forestier, doit s'effectuer dans les meilleures conditions.

3.2.3.1.4 Entretien des plantations

L'entretien des plantations consiste à contrôler la végétation nuisible à la croissance de certaines essences rares, à protéger la régénération contre les agents nuisibles que sont insectes, maladies et animaux. Ce travail commande de pratiquer le désherbage, le dégagement, l'application de phytocides et la pose de paillis dégradables.

3.2.3.1.5 Traitements non commerciaux

Les traitements non commerciaux sont ceux qui favorisent la régénération naturelle; ils incluent l'utilisation de produits chimiques pour détruire, manuellement ou mécaniquement, toute végétation nuisible. Les plus fréquents de ces traitements sont l'éclaircie précommerciale et l'éclaircie intermédiaire. L'éclaircie précommerciale consiste à régulariser l'espace entre les tiges en enlevant les pousses nuisibles à leur croissance de façon à ce que chaque hectare de forêt soit aussi productif et rentable que possible. Quant à l'éclaircie intermédiaire, elle est une coupe sélective pratiquée dans un peuplement dense d'une maturité qui se situe entre le précommercial et le commercial : elle a pour fonction de dégager les arbres prometteurs afin de favoriser leur croissance.

3.2.3.1.6 Traitements commerciaux

Les traitements commerciaux sont les suivants : l'éclaircie commerciale, la coupe de jardinage, la coupe de succession, la coupe de récupération, les coupes de régénération en bandes et les coupes progressives d'ensemencement.

3.2.3.1.7 Drainage

Le drainage forestier consiste à creuser des fossés servant à évacuer les eaux de ruissellement et d'infiltration, afin d'améliorer la croissance des arbres et l'établissement de la régénération naturelle et artificielle. Il a pour conséquence de déverser des sédiments dans les cours d'eau. (Moisan, Jacques (2000))

3.2.3.1.8 Voirie forestière

La voirie forestière a pour but de faciliter la réalisation des travaux sylvicoles et la récupération de matière ligneuse. Elle comprend la construction de chemins forestiers et l'amélioration de ceux-ci.

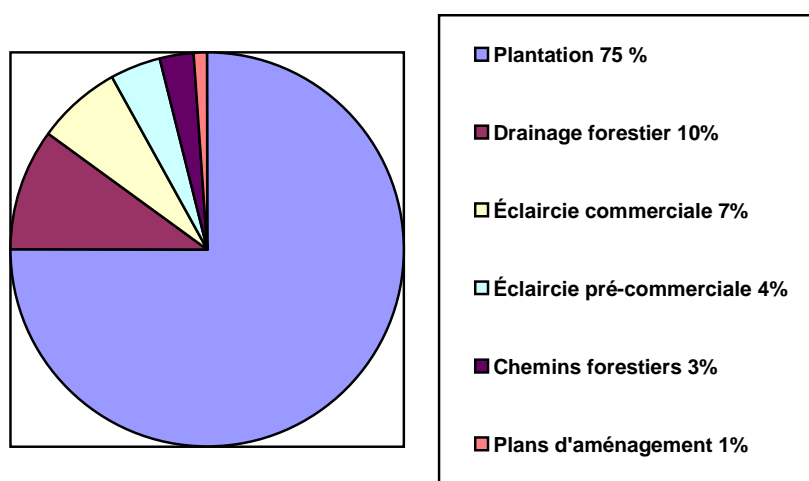
3.2.3.1.9 Plan simple de gestion

Pour avoir droit à l'aide financière du PPMV pour la réalisation de travaux sylvicoles dans son boisé, un producteur de bois doit posséder un plan simple de gestion. Un tel plan fait état des superficies forestières de la propriété, de la description de la ressource ligneuse et de travaux sylvicoles à réaliser pour mettre cette ressource en valeur et pour atteindre les objectifs définis par le propriétaire.

3.2.3.2 Aperçu des travaux sylvicoles réalisés de 1993 à 1997

Comme l'illustre la figure 3.2 ci-dessous, les plantation ont reçu 75 % de l'aide financière accordée pour des travaux sylvicoles. Il importe de souligner que, au fil des années, les montants attribués aux divers travaux sylvicoles ont diminué, tout comme les superficies touchées par ces travaux. Deux seules exceptions : les traitements commerciaux et la voirie forestière.

Figure 3.2
Répartition moyenne, de 1993 à 1997, de l'aide financière de l'AFBF,
selon le type de traitement sylvicole



Source : Bischoff, Anne-Marie (2000)

Le tableau 3.3.ci-après donne les principales espèces replantées sur le territoire du Centre-du-Québec. Bien que les résineux soient beaucoup plus abondants que les feuillus, il semble y avoir tendance à une augmentation des feuillus nobles.

Tableau 3.2.3
Nombre d'essences plantées au Centre-du-Québec, de 1993 à 1997

RÉSINEUX	1993	1994	1995	1996	1997	TOTAL	% du total
Épinette blanche	2 587 556	2 162 926	2 226 292	1 484 435	1 337 473	9 798 682	51
Épinette noire	502 963	551 448	658 945	771 116	761 264	3 245 736	17
Pin rouge	666 609	734 505	574 964	432 514	202 437	2 611 029	14
Épinette rouge	510 790	449 792	210 198	298 490	117 377	1 586 647	8
Autres (7)	433 031	326 195	350 991	312 834	179 609	1 602 660	10
Total	4 700 949	4 224 866	4 021 390	3 299 389	2 598 160	18 844 754	98,4
% total / année	98,7	97,3	98,3	99,3	98,9		
FEUILLUS							
Érable à sucre	10 530	22 660	23 600	10 900	9 640	77 330	0,4
Chêne rouge	31 090	12 680	19 432	400	4 560	68 162	0,4
Bouleau jaune	12 880	8 582	9 992	5 180	10 480	47 114	0,2
Noyer noir	0	28 500	2 250	0	0	30 750	0,2
Autres (12)	8 350	45 666	12 392	6 200	3 795	76 403	0,4
Total	62 850	118 088	67 666	22 680	28 475	299 759	1,6
% total / année	1,3	2,7	1,7	0,7	1,1		
Grand total	4 763 799	4 342 954	4 089 056	3 322 069	2 626 635	19 144 513	100

Source : Perreault, Stéphan (1999)

Dans la préparation des terrains et l'entretien des plantations, l'utilisation de phytocides est à la baisse, puisque les superficies reboisées ou converties en plantations ont elles-mêmes diminué. Par ailleurs, sur une période de cinq ans, le recours à des procédés mécaniques, dans la préparation d'un terrain avant reboisement, est beaucoup plus important (97 %) quant aux superficies traitées, que le recours à des procédés chimiques (3 %). L'utilisation de procédés mécaniques, dans les travaux d'entretien des plantations, est également à la hausse, probablement en raison des plus grosses sommes d'argent allouées à ces procédés. Les divers traitements chimiques se pratiquent plutôt par voie terrestre que par voie aérienne.

Les coupes font partie des étapes de l'aménagement forestier, puisqu'elles visent la récupération du bois et le renouvellement des peuplements. La coupe de jardinage ne se pratique que sur 5 à 70 hectares par année et elle se concentre sur les forêts de feuillus. Quant aux coupes totales, elles se pratiqueraient chaque année sur environ 4 750 hectares, soit près de 2 % de tout le territoire forestier Centre-du-Québec en 1991, à l'exclusion de la région de Ham-Nord, dont les données d'inventaire n'étaient pas disponibles pour cette année-là. (Plante, Marylène (dir) (1999))

3.2.3.3 Travaux sylvicoles gérés par le MRNF

3.2.3.3.1 Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (volet II)

Pour qu'un projet d'aménagement forestier soit accepté, il doit favoriser la protection ou la mise en valeur du milieu forestier. Tout projet doit ou bien avoir un caractère sylvicole, faunique, récréatif, éducatif ou environnemental, ou bien proposer une utilisation polyvalente de la forêt. Dans le cadre du volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, c'est le Conseil régional de développement (CRD) qui assure la concertation de tous les intervenants du milieu pour définir les priorités à respecter. De tous les projets acceptés, 50 % étaient de caractère sylvicole régulier, et 45 % avaient trait à un aménagement multiressource.

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (2001), *Le Portrait de l'environnement du Centre-du-Québec, Drummondville*, 170 p.

3.2.3.3.2 Programme d'aide à l'aménagement des ravages de cerfs de Virginie (PAAR)

Le Programme d'aide à l'aménagement des ravages de cerfs de Virginie offre une aide technique et financière. Il vise trois objectifs :

- Conserver les peuplements de résineux qui servent d'abris aux cerfs.
- Aménager ces peuplements de résineux en y pratiquant des coupes forestières qui les rajeunissent ou accélèrent leur croissance.
- Sensibiliser les propriétaires de boisés privés au potentiel de leurs terres comme habitats fauniques et les aider financièrement à mettre ce potentiel en valeur.

Pour avoir droit à cette aide, un propriétaire doit être reconnu comme producteur forestier, adhérer au PPMV et posséder un boisé dans un ravage identifié comme tel par le ministère de l'Environnement. Les travaux doivent se faire sur une superficie supérieure à 0,4 hectare, au cours d'une période précise. De 1995 à 1998, ce programme a permis de réaliser des travaux sylvicoles sur 221 des 21 300 hectares, dans les neuf ravages de cerfs de Virginie de la région du Centre-du-Québec. Il a aussi contribué à la réalisation de 57 plans d'aménagement forestier visant à améliorer ou à protéger les habitats des cerfs de Virginie.

3.2.3.3.3 Programme de remboursement de taxes foncières

Un producteur forestier reconnu peut obtenir un crédit d'impôt équivalant à 85 % du montant total des taxes foncières, municipales et scolaires, payées pour la portion de ses biens immeubles qu'il a enregistrée comme ayant une vocation forestière. Pour obtenir ce crédit, il doit réaliser des travaux de mise en valeur qui lui coûtent autant, sinon plus, que le montant des taxes foncières payées, et produire un rapport rédigé par un ingénieur forestier. (Site web du MRN)

3.2.3.3.4 Programme de financement forestier

Le Programme de financement forestier, connu avant 1997 sous le nom de Programme de crédit forestier, s'adresse à deux types d'entrepreneurs forestiers : le producteur forestier comme tel et le prestataire de services forestiers. Au premier, il offre un prêt qui lui permet d'acquérir une terre à bois d'au moins 80 hectares ou, s'il possède déjà une telle terre, de se procurer de l'équipement forestier. Au second, qui ne possède aucun boisé ou qui en possède un de moins de 80 hectares, il offre un prêt pour l'achat de machinerie forestière requise pour exécuter des travaux sylvicoles. Dans les deux cas, le montant du prêt ne doit pas excéder 500 000 \$, et il se fait au taux hypothécaire résidentiel courant (Plante, Marylène (dir.) (1999)

3.2.4 Insectes, maladies et verglas

3.2.4.1 Insectes les plus dommageables aux forêts du Centre-du-Québec

Selon la Direction de la conservation des forêts au MRNF, la tordeuse des bourgeons de l'épinette a été le principal insecte défoliateur des résineux en 1999. À l'heure actuelle, dans les plantations, le grand hylésine des pins devient une préoccupation majeure et la rouille vésiculeuse du pin blanc cause des dommages de plus en plus graves. En outre, on compte de

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (2001), *Le Portrait de l'environnement du Centre-du-Québec, Drummondville*, 170 p.

nombreux foyers d'infestations locales à travers tout le Centre-du-Québec. Par contre, le porte-case du mélèze, qui est présent dans la plupart des régions, se fait plutôt rare dans le Centre-du-Québec et ses environs.

3.2.4.1.1 Tordeuse des bourgeons de l'épinette

En 1999, l'épidémie de tordeuses des bourgeons de l'épinette a connu une progression notable. Heureusement, par rapport à 1998, les foyers d'infestation ont gagné peu de terrain dans le Centre-du-Québec, comme dans les autres régions du Québec d'ailleurs. On y relevait quand même 197 hectares, sur 246, gravement défoliés, dans le sanctuaire de Drummondville, à la hauteur de Saint-Joachim-de-Courval, Saint-Majorique et Saint-Charles-de-Drummond, à l'est et à l'ouest de la rivière Saint-François. La défoliation touche les plantations d'épinettes blanches de 30 à 50 ans et un peuplement semencier (Ministère des ressources naturelle (2000))

3.2.4.1.2 Champignons de carie

La Direction de la conservation des forêts a répertorié environ 70 espèces de champignons de carie, qu'on appelle parasites de faiblesse parce qu'ils s'attaquent aux arbres affaiblis de quelque façon. Ces champignons poussent à partir de blessures résultant de ruptures de branches, de dégâts attribuables soit au climat soit au feu, ou des lésions causées par un animal; on trouve aussi quelques champignons de carie saprophytes dans des sites ravagés par le verglas de 1998. Tous ces champignons accélèrent le processus de biodégradation. La cueillette de nombreuses données au cours des récentes années a permis d'en compléter l'inventaire et d'en préciser les aires de distribution. Il est donc possible aujourd'hui de sensibiliser le monde forestier et la population en général à la conservation de ces éléments constitutifs de la diversité biologique (Ministère des ressources naturelle (2000)). Dans la région du Centre-du-Québec, on dénombre les types de champignons suivants : carie blanche madrée, carie blanche spongieuse, carie brune cubique, carie rouge du sapin et carie blanche.

3.2.4.1.3 Charançon du pin blanc

Le charançon du pin blanc cause peu de dommages dans les plantations d'épinettes et de pins du Centre-du-Québec. Toutefois, la Direction de la conservation des forêts du MRN a eu recours au virus de la polyédrose nucléaire pour traiter une plantation de pins rouges victimes de ce charançon, à proximité de Drummondville, et l'intervention a eu pour effet d'éliminer plus de 99 % des ravageurs. (Ministère des ressources naturelle (2000))

3.2.4.1.4 Chancre scléroderrien

L'augmentation récente, de 20 % à 30 %, des plantations de pins gris infestées par le chancre scléroderrien s'est produite particulièrement dans la région du Centre-du-Québec.

3.2.4.1.5 Rouille vésiculeuse du pin blanc

Dans l'ensemble du Québec, depuis 1997, la rouille vésiculeuse du pin blanc affecte en moyenne 5 % des arbres, dans 80 % des plantations de pins blancs. Cette maladie n'affecte,

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (2001), *Le Portrait de l'environnement du Centre-du-Québec, Drummondville*, 170 p.

modérément ou gravement, qu'environ 30 % des plantations. Dans le Centre-du-Québec, toutes les plantations sont affectées et 80 % le sont gravement. En ce qui concerne la rouille-tumeur autonome, elle ne cause que de légers dommages dans 93 % des cas. De toutes les régions du Québec, l'Estrie en est totalement épargnée.

3.2.4.1.6 Puceron à galle conique de l'épinette

Le puceron à galle conique de l'épinette est présent dans 11 sources de semences améliorées réparties dans 8 régions. Seul le verger à graines du canton de Wendover mérite une attention particulière, car 8 % des épinettes blanches y sont, pour la première fois, victimes de ce puceron (Ministère des ressources naturelle (2000))

3.2.4.1.7 Grand hylésine des pins

Le grand hylésine des pins est considéré comme l'un des plus puissants ravageurs des pousses de pin. Ses cibles préférées sont, par ordre décroissant, le pin sylvestre, le pin rouge, le pin gris et le pin blanc. Le gouvernement se donne pour objectif, en 2000, de circonscrire l'aire de distribution de cet insecte, et, par la suite, d'en étudier les ravages. Entre Drummondville et Sherbrooke, on a identifié trois sites d'habitation de cet insecte. (Ministère des ressources naturelle (2000))

3.2.4.1.8 Chancre du noyer cendré

Selon des travaux menés par la Direction de la conservation des forêts, un chancre s'attaque au noyer cendré dans toute son aire de distribution naturelle, laquelle, dans la région, s'étend en bordure du Saint-Laurent, à la hauteur de Nicolet (Ministère des ressources naturelle (2000))

3.2.4.1.9 Charançon radicicole européen

Le charançon radicicole européen affecte l'érable à sucre. À Nicolet, il envahit même les aires de régénération, mais il n'y cause que des dommages de niveau trace.

3.2.4.1.10 Coupe-feuille de l'érable

Le coupe-feuille de l'érable attaque l'érable à sucre. Dans la région du Centre-du-Québec, la zone d'infestation se situe dans un territoire délimité par les localités de Saint-Christophe-d'Arthabaska, Chesterville, Tingwick et Warwick. Deux érablières subissent des dégâts moyens, trois des dégâts légers et 17 autres des dégâts de niveau trace. Depuis 1998, les dégâts ont tendance à diminuer : à Saint-Cyrille, ils demeurent légers et n'affectent plus que 39 % des érables, contre 50 % auparavant; à Sainte-Gertrude, ils restent légers et ne touchent que 14 % des érables; à Saint-Valère, ils sont passés de légers à trace.

3.2.4.1.11 Perce-pousse du pin

Le perce-pousse du pin s'attaque au pin blanc. On a découvert sa présence à Saint-Joachim-de-Courval, dans un verger à graines où il a causé des dommages moyens.

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (2001), *Le Portrait de l'environnement du Centre-du-Québec, Drummondville*, 170 p.

3.2.4.1.12 Porte-case du mélèze

Le porte-case du mélèze s'attaque au mélèze d'Europe : en 1999, il a causé une défoliation moyenne pour une troisième année consécutive dans une plantation de Saint-Cyrille. Prenant cette fois pour cible le mélèze laricin, il a causé de semblables dommages dans une plantation de Saint-Lucien.

3.2.4.1.13 Squeletteuse-trompette de l'érable

La squeletteuse-trompette de l'érable s'attaque à l'érable à sucre. Ses dégâts, quoique légers, s'ajoutent à ceux du coupe-feuille de l'érable dans quelques sites, à Saint-Christophe-d'Arthabaska, à Chesterville, à Tingwick et à Saint-Pierre-Baptiste.

3.2.4.2 Principales maladies affectant les forêts du Centre-du-Québec

3.2.4.2.1 Maladie du rond

À la faveur de travaux entrepris l'an dernier dans les plantations de pins du sanctuaire de Drummondville, on a découvert un nouveau foyer d'infection de la maladie du rond, qui touchait déjà une partie de ce sanctuaire. (Ministère des ressources naturelle (2000))

3.2.4.2.2 Brûlure des rameaux

La brûlure des rameaux est une maladie qui affecte le pin rouge. On en a diagnostiqué la présence dans une plantation de Saint-Joachim-de-Courval.

3.2.4.3 Dommages causés par le verglas de 1998

Le grand verglas de janvier 1998 a causé des dommages dans 22 % des forêts de la région : il a donc ravagé 155 000 hectares, dont 70 % gravement. La carte «Les dommages causés par le verglas» montre les superficies endommagées par le verglas et l'ampleur des dégâts. C'est la MRC de Drummond qui a subi les pires dégâts : tous les types de peuplements forestiers y ont subi de graves dommages. La MRC d'Arthabaska, durement touchée elle aussi, a vu ses boisés de feuillus et de mélangés gravement ravagés, surtout dans la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens. Quant à la MRC de l'Érable, elle n'a pratiquement subi de dommages que dans le pittoresque de ses paysages.

Le tableau ci-dessous met en relief, en les comparant, les superficies endommagées et l'ampleur des dégâts dans chacune des trois MRC touchées.

Tableau 3.2.4
Ampleur des dommages causés par le verglas
dans chacune des MRC sinistrées du Centre-du-Québec

MRC de Drummond

Dommages	Superficies touchées (ha)	Taux des dommages (%)
Grave *	71 847	83,7
Très grave **	4 154	5,9

MRC d'Arthabaska

Dommages	Superficies touchées (ha)	Taux des dommages (%)
Grave *	34 330	46,3
Très grave **	9 213	12,4

MRC de l'Érable

Dommages	Superficies touchées (ha)	Taux des dommages (%)
Grave *	0	0
Très grave **	46	0,5

* Arbres dont la survie est menacée.

** Arbres renversés, cassés ou complètement ébranchés.

Comme le verglas, en blessant les arbres, les rend sensibles aux insectes et aux maladies, l'UPA, le MAPAQ, l'AFBF et le MRNF ont offert différents programmes d'aide aux propriétaires de boisés ravagés par le verglas, et ils en ont confié la gestion à l'AFBF. De plus, un inventaire des plantations affectées par le verglas a servi d'amorce pour la création, dans certaines plantations, d'un programme de surveillance qui permettra d'évaluer l'impact, à moyen et à long terme, des dommages subis en 1998. (Ministère des ressources naturelle (2000))

3.2.5 Récolte, mise en marché et productions agroforestières

3.2.5.1 Récolte

3.2.5.1.1 Productivité

La productivité reflète le bon fonctionnement d'un écosystème forestier; elle est donc fonction de la santé et de la longévité d'une forêt. Son amélioration exige donc une forêt en santé, qui puisse résister aux maladies, aux insectes et aux polluants, et d'une longévité assurée par la régénération à la fois qualitative et quantitative, la fertilité du sol et la conservation d'habitats fauniques, qui font partie intégrante de l'écosystème. (Bégin, Marthe (dir) (1999))

Actuellement, la production de la forêt du Centre-du-Québec s'établit à 1,2 m³/ha/an. Ce rendement est très faible pour une région située dans le sud de la province, surtout en comparaison du rendement de la forêt de Montmorency, qui est sous aménagement forestier intensif; en effet, celle-ci produit 2 m³/ha/an, malgré le fait qu'elle est située dans le parc des Laurentides, où le climat est plus froid et les sols moins fertiles. La forêt du Centre-du-Québec pourrait au minimum doubler sa récolte annuelle en intensifiant l'aménagement forestier et en préservant son renouvellement. En outre, la valeur du bois récolté pourrait être nettement supérieure, si on favorisait la régénération des espèces forestières de qualité que possède la région. Les propriétaires de boisés augmenteraient ainsi la valeur de leur bien-fonds, ils en

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (2001), *Le Portrait de l'environnement du Centre-du-Québec, Drummondville*, 170 p.

tireraient de meilleurs revenus et ils en consolideraient le potentiel. (Site web de l'Agence forestière des Bois-Francs) Le développement économique des forêts du Centre-du-Québec ne va-t-il pas de pair avec l'amélioration de leur productivité?

3.2.5.1.2 Prélèvement admissible

Pour établir le prélèvement admissible, c'est-à-dire les quantités maximales qu'un producteur de bois a le droit de récolter, les intervenants forestiers se basent sur un calcul appelé «la possibilité forestière», et ce calcul se fait pour chaque groupe d'essences (Moisan Jacques (2000). L'AFBF compare ce système à un compte bancaire : tout comme les intérêts produits par le capital d'un compte bancaire, le prélèvement admissible correspond tout simplement à la partie de la forêt qui a crû et aux nouveaux arbres qui ont poussé. Cette façon d'évaluer le prélèvement admissible fait aujourd'hui l'objet de fortes critiques : d'abord, elle ne considère ni l'âge ni la densité des peuplements forestiers, et puis, pour chaque groupe d'essences, elle utilise un taux annuel moyen de croissance qui ne tient pas compte de la fertilité du sol et du climat du site forestier (Anonyme (1998) Possibilité forestière à rendement accru et prélèvement admissible).

L'AFBF établit ses estimations sur des données qui lui viennent de trois sources : les syndicats, les industriels et le MRNF; elle les fait pour chaque essence et pour chaque groupe d'essences, en fonction de la demande des marchés (Gazette officielle du Québec (1990). Il importe de rappeler ici que les syndicats sont autorisés à mettre en marché un volume de bois qui correspond à la fois au prélèvement admissible et à la demande des marchés, non à la possibilité forestière réelle des propriétés de leurs membres (Anonyme (1997)).

Si on compare la possibilité forestière de la période 2000-2010 et la récolte moyenne des années 1996-2000, il apparaît clairement que les essences résineuses suivantes sont surexploitées : sapin, épinette, pin gris, pin et thuya. En effet, alors que la possibilité forestière des plantations de ces résineux est estimée à 143 000 m³, on en a tiré une récolte de 186 000 m³, soit un excès de 43 000 m³. Par contre, les érables et les feuillus associés offriraient une solution de remplacement pour remédier à la surexploitation des résineux, puisque leur possibilité forestière est estimée à 140 000 m³ et que leurs récoltes annuelles moyennes ont été de 59 000 m³ (Anonyme (1997)).

Quant à la possibilité forestière totale pour la période 2000-2010, elle s'élève à 402 000 m³ en comparaison d'une récolte annuelle moyenne de 316 000 m³ pour la période 1996-2000. Le MRNF, lui, estime à 349 686 m³ le prélèvement annuel moyen dans la région, de 1993 à 1996. De 1993 à 1995, le volume annuel moyen de bois de chauffage produit dans la région a été d'environ 148 937 m³, soit 30 % du volume total.

3.2.5.2 Mise en marché

Le bois de la forêt privée est mis en marché de deux façons : soit par le propriétaire lui-même qui l'offre à une usine ou à un transporteur ou à un commerçant, soit par un syndicat. De fait, le mode de transaction dépend du type de marché où est acheminée la matière première.

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (2001), *Le Portrait de l'environnement du Centre-du-Québec, Drummondville*, 170 p.

L'AFBF estime que, en 1997, les syndicats ont mis en marché 261 489 m³, soit 82 %, des 317 900 m³ du bois transformé par ses industries membres, et 57 % du bois destiné au marché du sciage.

La région produit de plus en plus de bois de sciage. L'utilisation récente d'abatteuses à tête multifonctionnelle permet de produire des billots longs de 8, 12 ou 16 pieds, selon les exigences de l'industrie du sciage (Plante, Marylène (dir) (1999).

Auparavant, on coupait des billots de 4 pieds, qu'on vendait sur le marché de la pâte à des prix plutôt bas. Aujourd'hui, les usines de pâtes et papiers ont tendance à n'utiliser, pour leur production, que les résidus des usines de sciage (Plante, Marylène (dir) (1999).

Le marché des pâtes, papiers, panneaux et autres produits du bois se compose principalement de sapins et d'épinettes, puis d'un peu de feuillus durs, ensuite de peupliers et enfin d'autres résineux (Plante, Marylène (dir) (1999).

Dans la région du Centre-du-Québec, en 1994, l'industrie du bois procurait du travail à 5 391 personnes dans 292 entreprises.

Les deux tableaux suivants dressent le portrait général et détaillé de l'industrie du bois dans la région du Centre-du-Québec, en donnant, pour chacune des MRC, le nombre d'entreprises et d'employés.

Tableau 3.2.5
Nombre d'entreprises dans les industries du bois

MRC	Exploitation Forestière	Services Forestiers	Bois	Meuble	Papier et produits Connexes	Total
Arthabaska	14	6	33	30	9	72
Bécancour	4	-	15	2	-	21
Drummond	10	1	43	21	10	74
L'Érable	11	6	31	19	-	50
Nicolet-Yamaska	2	-	20	9	-	31
Région	40	13	142	81	19	248

Source : Perreault, Stéphane (1999). Nombre d'entreprises dans les industries de bois

Note : les producteurs acéricoles ne sont pas inclus

Tableau 3.2.6
Nombre d'employés dans les industries du bois

MRC	Exploitation Forestière	Services Forestier	Bois	Meuble	Papier et Produits Connexes	Total
Arthabaska	70	111	1 034	479	1 282	2 976
Bécancour	62	-	112	70	-	244
Drummond	17	4	590	98	410	1 119
L'Érable	29	14	429	293	-	765
Nicolet-Yamaska	2	-	249	36	-	287
Région	180	129	2 414	976	1 692	5 391

Source : Perreault, Stéphane (1999). Nombre d'entreprises dans les industries de bois

Note : Les producteurs acéricoles ne sont pas inclus

3.2.5.3 Les productions agroforestières

3.2.5.3.1 Érablières

Selon les estimations de l'AFBF, 57 % des érablières à sucre ont produit du sirop en 1998. Dans les MRC de L'Érable et d'Arthabaska, chaque érablière compte en moyenne 3 700 entailles, et, dans les MRC de Bécancour, de Drummond et de Nicolet-Yamaska, de 1 200 à 1 500 entailles. Selon des études du MRNF et de la firme TecSult, une érablière productrice de sirop serait quatre fois plus rentable qu'une érablière exploitée pour la production du bois seulement.

3.2.5.3.2 Arbres de Noël

C'est le MAPAQ qui gère la production d'arbres de Noël, comme il le fait pour la production acéricole. En 1996, dans la région du Centre-du-Québec, 46 producteurs d'arbres de Noël exploitaient à cette fin 627 hectares. En général, ils vendent leurs arbres de 12 \$ à 15 \$ pièce, mais il n'existe aucune statistique officielle quant au prix de détail (Lemelin, André (dir), (1996))

3.2.5.3.3 Ginseng

Le ginseng à cinq folioles est une plante indigène rare à l'état sauvage. Au Québec, c'est dans la région du Centre-du-Québec qu'on a entrepris en 1996 d'en faire la culture en milieu forestier, à l'initiative du Centre local de développement (CLD) de L'Érable qui organisa un colloque et publia un guide technique sur le sujet. La culture du ginseng en milieu forestier, qui n'en est encore qu'à ses débuts et dont ne connaît pas l'ampleur, se pratique surtout selon la méthode semi-naturelle : l'ensemencement se fait manuellement, à la volée, et, en général, on n'utilise aucun pesticide et on préfère les bouillies organiques aux fertilisants de synthèse. Le nombre de producteurs aurait augmenté, d'une douzaine en 1996, à quelques centaines aujourd'hui (Anonyme (1998) Le développement de l'expertise de la culture de ginseng au Québec). L'intérêt grandissant pour les médecines douces et l'ouverture des marchés du Sud-Est asiatique entraînent une croissance de la demande de ginseng nord-américain. La valeur

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (2001), *Le Portrait de l'environnement du Centre-du-Québec, Drummondville*, 170 p.

commerciale du ginseng s'en trouve donc à la hausse et elle entraîne à son tour une augmentation de la production (Robitaille, Denis et al (1998))

3.2.5.3.4 Champignons

La culture des champignons forestiers comestibles, quoique embryonnaire, se développe lentement. Quelques individus et petites entreprises s'y livrent dans des boisés privés et ils vendent leurs récoltes aux restaurateurs, directement ou par l'intermédiaire d'un distributeur. Cette activité se déroule de façon sporadique, sur une base saisonnière. À l'heure actuelle, les volumes de production ne justifient pas l'ouverture de marchés d'exportation de ces champignons. Selon l'AFBF, il serait toutefois possible d'augmenter cette production par une meilleure connaissance des sites favorables à la culture des champignons; l'AFBF affirme même que, pour une même superficie, la culture des champignons est aussi rentable que la production de bois. Actuellement, ce sont les clubs de mycologies amateurs qui possèdent le meilleur inventaire de cette ressource. De tous les peuplements forestiers, ce sont les forêts de résineux qui offriraient le plus grand potentiel de cette ressource. Dans la région, les chanterelles et les bolets sont les espèces comestibles et commerciales les plus abondantes : ces champignons forment une association symbiotique avec le système racinaire des arbres (Plante, Marylène (1999))

3.2.6 Problèmes particuliers à la forêt privée

Les propriétaires de boisés font face à de nombreux problèmes et, souvent, ils ne trouvent une solution que pour découvrir un nouveau problème.

D'abord, les faibles revenus à tirer d'un aménagement forestier ne justifient pas les dépenses requises pour sa réalisation. En effet, le prix du bois produit en forêt privée étant le même que celui du bois en provenance de la forêt publique, les propriétaires de boisés privés arrivent à peine à couvrir leurs dépenses même en versant de faibles salaires à leurs travailleurs forestiers. Conséquemment, les seules coupes rentables sont les coupes à blanc. Par ailleurs, on pratique souvent l'abattage des arbres à l'encontre des règlements, et les infractions n'entraînent pas des sanctions assez sévères. Des intervenants estiment même que la formation en foresterie des inspecteurs municipaux est insuffisante pour assurer la protection des forêts. Ainsi, on ne devrait jamais pratiquer une coupe à blanc dans un peuplement qui n'a pas encore atteint sa maturité ni sur un site dont le reboisement tarde à se réaliser ou dont la régénération naturelle s'effectue laborieusement en raison des déchirures pratiquées dans le sol par la machinerie. De telles pratiques forestières sont mauvaises, car elles entraînent non seulement une dégradation de la forêt, mais aussi une rareté de bois de qualité dont le marché est beaucoup plus rentable que celui de la pâte.

Deuxièmement, des intervenants critiquent le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées : selon eux, ce programme injecte trop d'argent dans le reboisement en conifères et pas assez dans la diffusion de conseils par un ingénieur forestier sur l'aménagement par coupes sélectives ou sur l'amélioration des habitats fauniques. Ils reprochent aussi à ce programme de ne pas s'appliquer aux érablières entaillées, qui auraient pourtant intérêt à bénéficier d'un aménagement forestier mieux encadré.

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (2001), *Le Portrait de l'environnement du Centre-du-Québec, Drummondville*, 170 p.

Troisièmement, le régime de taxation ne favorise pas l'amélioration des boisés, puisqu'il augmente le fardeau financier des taxes qui s'ensuivent. Pour cette raison, plusieurs producteurs laissent leurs boisés à l'abandon, contribuant ainsi à réduire le potentiel de production de bois.

Enfin, lors de consultations sur le PPMV, des propriétaires de boisés ont exprimé leur besoin d'information sur la valeur de leurs boisés, les programmes d'aide en vigueur, les techniques sylvicoles, les travailleurs spécialisés dans la réalisation d'aménagements forestiers et le potentiel récréo-touristique de l'ouverture de leurs boisés au sport de la chasse.

Ce ne sont là que les grands problèmes généraux auxquels se trouvent confrontés les propriétaires de boisés privés. Bien souvent, ceux-ci doivent aussi chercher solution à des problèmes particuliers résultant soit de l'épandage de purin, soit du reboisement, soit de l'utilisation de phytocides, soit du drainage, soit du morcellement forestier.

3.2.6.1 Épandage de purin en milieu forestier

Bien qu'il n'existe pas de données officielles établissant un lien entre les coupes pratiquées dans les boisés et l'épandage de purin, de plus en plus d'intervenants expriment leur inquiétude face au déboisement réalisé dans le but d'ouvrir plus de terrains agricoles pour permettre l'épandage de purin. Aussi, la MRC de Drummond a donné à son comité consultatif agricole mandat d'enquêter sur cette pratique dans le but de resserrer la réglementation relative au déboisement. (Anonyme (2000) Écho de la MRC de Drummond)

3.2.6.2 Reboisement

Le reboisement est le traitement sylvicole pour lequel le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées accorde les plus grosses subventions : en effet, de 1993 à 1997, 75 % du budget total de ce programme a été attribué à des travaux relatifs aux plantations. Les essences mises en terre contribuent à la sauvegarde, sinon à l'amélioration, du paysage et des habitats fauniques. Toutefois, leur coût élevé et leur impact sur la biodiversité font aujourd'hui remettre en cause les pratiques classiques de reboisement. Celles-ci, d'ailleurs, soulèvent, à l'occasion, quelques problèmes auxquels il importe de s'arrêter un peu.

3.2.6.2.1 Monoculture

Le reboisement se fait partout sur le territoire : ici, l'on reboise une terre agricole laissée à l'abandon; là, un terrain rasé par une coupe à blanc. Comme il y a davantage de lots boisés privés, les travaux de plantation s'effectuent en plus grand nombre sur des terrains privés. Bien que chaque lot reboisé ne le soit que d'une seule essence, celle-ci est différente d'un lot à un autre, selon la qualité du sol et le drainage du terrain; comme il y a, dans le Centre-du-Québec, quelque 10 000 lots boisés ou à reboiser, le principe de la biodiversité s'y trouve donc respecté (Moisan, Jacques (2000))

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (2001), *Le Portrait de l'environnement du Centre-du-Québec, Drummondville*, 170 p.

3.2.6.2.2 Enrésinement

Le marché des essences de résineux est bien établi, et l'entretien des plantations de résineux est beaucoup plus facile que celui des plantations de feuillus. De plus, les techniques de reboisement de résineux sont mieux connues, et le taux de réussite y est plus élevé. Dans la région du Centre-du-Québec, les plantations d'épinettes blanches et noires ont pris le pas sur celles de pins, surtout de pins rouges et gris.

Bien que la production de résineux soit plutôt simple, elle présente parfois l'inconvénient de contribuer à l'énrésinement de la forêt, surtout quand une plantation de résineux s'établit sur un site occupé auparavant par des espèces de feuillus nobles. Or, l'énrésinement entraîne une acidification progressive du sol par la constitution d'une litière essentiellement résineuse, et ce phénomène d'acidification du sol peut diminuer la productivité du sol, à moyen et à long terme. De plus, sur le plan de la biodiversité, l'énrésinement provoque, dans la composition et la dynamique de l'écosystème, des changements qui modifient à leur tour les habitats fauniques. Actuellement, chez les intervenants forestiers de la région, certains s'inquiètent devant le phénomène de l'énrésinement, alors que d'autres affirment que la régénération, naturelle et artificielle, des conifères n'arrive pas à compenser les superficies mises à nu par l'abattage ou qui se régénèrent mal.

La situation commanderait de chercher à savoir d'abord si une part importante des plantations de résineux occupe des sites propices à la croissance des feuillus, puis s'il ne vaudrait pas mieux préférer, pour les deux types de plantation, la régénération naturelle au reboisement

Dans la région du Centre-du-Québec, les résineux comptent pour 98,4 % dans les opérations de reboisement, contre 1,6 % seulement pour les feuillus. En 5 ans, on a couvert 7 850 hectares (2,5 % de la superficie forestière totale de la région) de plantations de résineux, contre 125 hectares (0,04 de la superficie forestière totale de la région) de feuillus. La nette prédominance des plantations de résineux s'explique, entre autres, par le fait que la production de plants pour reboisement est établie en fonction des besoins de la forêt publique, qui abonde en résineux. Malgré l'expérience acquise et les techniques développées depuis une vingtaine d'années dans les plantations de feuillus, ce type de plantation ne constitue pas encore une pratique forestière courante dans le sud du Québec. (Plante, Marylène (dir) (1999))

3.2.6.2.3 Diminution des plantations

Le nombre total de plants mis en terre annuellement est passé de 4,7 millions en 1993 à 2,6 millions en 1995, ce qui représente une baisse de 45 %. Plusieurs facteurs expliquent cette diminution. D'abord, il resterait de moins en moins de terrains disponibles pour le reboisement. En outre, en raison des sommes considérables requises pour le drainage des terrains humides afin de les rendre propices à la croissance des essences les plus productives possible, de telles plantations deviennent de moins en moins rentables. (Plante, Marylène (dir) (1999))

Par ailleurs, depuis 1987, il est plus difficile d'obtenir une aide financière pour convertir un terrain agricole en boisé. En effet, le MRNF et le MAPAQ ont révisé en 1987 une entente

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (2001), *Le Portrait de l'environnement du Centre-du-Québec, Drummondville*, 170 p.

conjointe qu'ils avaient conclue en 1978, stipulant que le MRNF autorise de convertir en plantation forestière une terre agricole en friche seulement après approbation du projet par un agronome du MAPAQ. Qui plus est, le budget alloué à cette fin diminue, lui aussi, d'année en année. (Guay, Alain (1998))

Dans les plantations qui se réalisent, il y a constante diminution de toutes les espèces de résineux, sauf de l'épinette noire, qui est en hausse. Néanmoins, le nombre d'épinettes blanches dépasse de beaucoup celui des autres espèces résineuses en plantation : l'épinette blanche, qu'on retrouve dans des peuplements purs, sur des terres auparavant laissées en friche ou ayant servi de pâturage, donnerait les meilleurs rendements dans des peuplements mixtes sur des sols à texture fine, humides et bien drainés. Il faut noter ici que le sapin baumier, en raison de sa très bonne capacité de se régénérer naturellement, se trouve exclu des essences fournies par les pépinières. L'épinette noire, elle, occupe le deuxième rang: on retrouve cette essence dans le reboisement de sites humides, alors que l'épinette blanche préfère les sites bien drainés.

De 1993 à 1997, le recours à des essences de feuillus a été très variable. Au cours des cinq dernières années, ce type de reboisement accuse une tendance à la baisse, laquelle varie d'une espèce à une autre. L'érable à sucre vient au premier rang, car les propriétaires de boisés cherchent à se garder le choix d'exploiter leurs forêts pour la matière ligneuse ou pour la production acéricole. Viennent ensuite le chêne rouge et le bouleau jaune, essences de haute valeur qui s'adaptent bien au climat de la région. (Plante, Marylène (dir) (1999))

3.2.6.2.4 Difficultés dans les plantations de feuillus

Plusieurs facteurs expliquent le peu de faveur des feuillus dans les opérations de reboisement, malgré le fait que le territoire forestier régional se compose à 60 % de feuillus et à 27 % d'essences mixtes, et que le bois de qualité des feuillus a une plus grande valeur que celui des résineux. D'abord, les jeunes plants de feuillus sont sensibles au gel et à la sécheresse; ils sont aussi des proies de choix pour les rongeurs, tels les lièvres et les cerfs de Virginie.

Par ailleurs, une bonne part des échecs serait due au fait que les plantations de feuillus sont réalisées sur d'anciennes friches, où elles sont en très forte compétition avec les autres végétaux. Les jeunes plants de feuillus sont également sensibles aux conditions du terrain, par exemple à l'humidité du sol ou à la qualité du drainage. Or, les sites de bonne qualité seront préférables pour les feuillus, mais la compétition y sera aussi plus forte avec les autres végétaux, ce qui causera un ralentissement de la croissance des feuillus. (Saint-Hilaire (1998))

Telles que pratiquées actuellement, les plantations de feuillus ont un très bas taux de succès. Pourtant, des recherches montrent que le reboisement en feuillus peut avoir de très bons résultats si le propriétaire du lot à reboiser sait appliquer les techniques recommandées pour la préparation du terrain, la mise en terre et la protection contre la végétation concurrente et la faune terrestre. En somme, la culture des feuillus est plus exigeante et plus délicate, mais plus rentable que celle des résineux.

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (2001), *Le Portrait de l'environnement du Centre-du-Québec, Drummondville*, 170 p.

Le coût élevé est souvent relié au fait que de nombreuses plantations de feuillus sont établies sur des friches herbacées, qui exigent des soins attentifs pour les protéger contre la végétation concurrente et la faune terrestre. La clé de la réussite réside dans l'application des techniques appropriées, l'intérêt soutenu et l'engagement sérieux du propriétaire du boisé, de même que dans sa collaboration étroite avec un conseiller forestier compétent et consciencieux. Malgré de nombreux producteurs déçus dans le passé, il reste un groupe assez nombreux de producteurs qui s'intéressent à l'entretien de leurs plantations et demandent l'aide de conseillers forestiers.

Actuellement, il y a divergence chez les conseillers forestiers. Certains affirment que la régénération naturelle des feuillus est bonne et que le reboisement est donc moins justifié. Selon eux, l'effort devrait être mis sur la protection et l'éducation à la régénération naturelle. Des interventions, comme la pratique d'éclaircies précommerciales, intermédiaires et commerciales, peuvent contribuer à favoriser une régénération chez les feuillus tolérants. Sur les sites en pente, bien drainés, la régénération naturelle en érables, en frênes, en noyers, en tilleuls, en bouleaux jaunes et blancs, est bonne. Sur les sites humides, le drainage pourrait limiter l'envahissement par des feuillus intolérants, qui retarde de plusieurs dizaines d'années la croissance des bois francs. (Saint-Hilaire (1998))

3.2.6.2.5 Production en pépinière

Dans tout le Québec, il se trouve 27 pépinières forestières, dont 21 sont privées et 6 publiques. Une seule de ces 27 pépinières produit des plants de feuillus; les 26 autres produisent des plants de résineux destinés au reboisement de la forêt publique. La faible production de plants de feuillus ne suffit donc pas à la demande.

Si la culture de plants de feuillus ne se pratique que dans une seule pépinière, c'est que l'approvisionnement en semences de ces essences est aléatoire : ces essences sont en effet difficiles à conserver en chambre froide et elles sont aussi sujettes à plusieurs maladies. De plus, dans la région du Centre-du-Québec, la qualité des plants livrés aux conseillers forestiers laisse souvent à désirer et n'offre donc pas une garantie de succès aux plantations. (Guay, Alain (1998))

3.2.6.2.6 Regarni de plantation

Il est intéressant de souligner que près de 20 % des plants servent à regarnir les jeunes plantations. Cette opération, qu'on appelle «le regarni», peut servir d'indication du taux de réussite des plantations, puisque les intervenants en milieu forestier la pratiquent lorsque le taux de perte de plants oscille entre 25 % et 60 %. Toutefois, il reste difficile de connaître le taux de succès des plantations dans les boisés privés, car le MRNF n'y fait plus un suivi des plantations malgré l'importance des sommes qu'il y consacre; cette responsabilité incombe désormais aux conseillers forestiers soucieux des intérêts de leurs clients. (Plante, Marylène (dir) (1999))

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (2001), *Le Portrait de l'environnement du Centre-du-Québec, Drummondville*, 170 p.

3.2.6.2.7 Emplacement des plantations

Au niveau provincial, les intervenants en milieu forestier s'inquiètent du phénomène de l'éloignement des sources de bois de la forêt publique, à cause des lourds investissements requis pour la construction de routes qui y donnent accès. En outre, une diminution du volume moyen de bois récolté par hectare incite les industries forestières à déboiser une plus grande superficie de la forêt publique pour obtenir un même volume de bois. Face à ces situations inquiétantes, un nombre croissant d'intervenants forestiers reconnaissent l'importance de la forêt privée au Québec. En effet, comparativement à la forêt publique, la forêt privée offre un meilleur potentiel de croissance, une plus grande diversité d'espèces forestières, de même que la proximité des usines de transformation et des marchés : ce sont là d'ailleurs des avantages propres à de nombreuses communautés rurales du Québec, qui offrent en prime à leur population un milieu de vie agréable et sain. (Plante, Marylène (dir) (1999))

3.2.6.3 Utilisation de phytocides

L'utilisation, en forêt, de produits chimiques comme les phytocides suscite des inquiétudes chez certains intervenants forestiers et dans la population en général. Déjà, en 1994, le gouvernement du Québec a même suggéré d'en cesser l'utilisation à partir de 2001. L'abandon des phytocides en forêt implique certes des changements considérables dans les pratiques forestières.

Par ailleurs, une commission créée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en 1997 a recommandé l'arrêt des épandages de produits chimiques en forêt. Cette intervention gouvernementale se bute malheureusement aux privilèges reliés à la notion de propriété privée.

Actuellement, l'utilisation de phytocides est autorisée et subventionnée dans la région du Centre-du-Québec. Les conseillers forestiers utilisent le produit Vision, qui est en fait du glyphosate. (Plante, Marylène (dir) (1999))

Afin de rencontrer les objectifs du MRNF et du BAPE, il revient aux agences forestières (AFBF) de favoriser une méthode de lutte contre la végétation concurrente plutôt qu'une autre. Ainsi, pour suppléer les phytocides, on a de plus en plus recours, dans la région, aux plants de fortes dimensions dans les cas sévères de végétation concurrente. (Plante, Marylène (dir) (1999)).

De plus, les risques sur la santé humaine dus aux phytocides sont reconnus et sont d'avantage importants en forêt privée du fait que celles-ci se trouvent à proximité de résidences, de pâturages et de cultures destinées à l'alimentation humaine. Au Centre-du-Québec, les phytocides sont utilisés partout où il y a des plantations. Par conséquent, l'évaluation de la santé de la population doit tenir compte de cet état de fait. (AFBF, document de connaissance, tome 1, p.47-48).

Il reviendrait donc à ces agences de favoriser une méthode plutôt qu'une autre dans la lutte contre la végétation concurrente. Ainsi, pour suppléer les phytocides, on a de plus en plus

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (2001), *Le Portrait de l'environnement du Centre-du-Québec, Drummondville*, 170 p.

recours, dans la région, aux plants de fortes dimensions dans les cas sévères de végétation concurrente (AFBF, document de connaissance, tome 1, p.47-48).

3.2.6.4 Drainage forestier

Le drainage forestier produit d'heureux effets sur la croissance des arbres, puisqu'il élimine les inondations, favorise une concentration d'éléments nutritifs près des racines, régularise l'apport d'eau de même qu'il améliore l'aération et le système racinaire.

Par contre, le drainage cause des dommages à l'hydrologie, comme l'apport accru de sédiments dans les cours d'eau; il modifie aussi la structure et la composition floristique, ce qui affecte la biodiversité du milieu.

3.2.6.5 Morcellement forestier

Plus une terre présente des conditions favorables à l'agriculture, plus la forêt s'y trouve parsemée en îlots solitaires; inversement, moins une terre présente des conditions favorables à l'agriculture, plus la forêt s'y présente en massifs immenses.

Au cours des récentes années, exploitations agricoles, villes de banlieue, infrastructures routières et parcs industriels se sont substitués aux zones forestières. Ces changements ont provoqué la disparition d'habitats pour la faune et la flore, entraînant ainsi une baisse de la biodiversité associée aux forêts. Plus de 70 % des habitats forestiers de l'ensemble de la vallée du Saint-Laurent sont aujourd'hui disparus, principalement dans les régions agricoles, urbaines et industrielles du sud-ouest du Québec.

Ce phénomène d'empiètement sur la forêt a fragmenté celle-ci en de petits îlots forestiers de plus en plus éloignés les uns des autres. En plus de diminuer les échanges génétiques entre les espèces vivant en forêt, cette fragmentation a réduit considérablement le potentiel de colonisation et de déplacement des végétaux qui y croissent. Ainsi, certains oiseaux migrateurs, tolérant mal les espaces trop ouverts, ont cherché ailleurs d'immenses massifs forestiers où habiter. Par ailleurs, des études récentes montrent que la faune et la flore empruntent certains habitats forestiers restés indemnes et stratégiquement localisés sur le territoire, pour se déplacer ou se disperser; ces habitats forment ce qu'on appelle des «corridors forestiers». (Duchesne, Sonia (dir) (1999))

Selon les travaux du Service canadien de la faune, on considère la forêt d'un territoire comme fragmentée si elle occupe moins de 50 % de la superficie totale de ce territoire. Si elle en occupe moins de 30 %, elle accuse des pertes significatives dans sa biodiversité, et ses populations fauniques et floristiques y sont en grand danger. (Duchesne, Sonia (dir) (1999))

Jusqu'à ce jour, la conservation des corridors forestiers a peu retenu l'attention. Pourtant, leur protection prend de l'importance puisqu'elle permet, à long terme, le maintien de la biodiversité et l'intégrité écologique des habitats locaux et régionaux, c'est-à-dire le respect des processus biologiques, physiques et chimiques qui assurent la stabilité d'un biotope. Les

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (2001), *Le Portrait de l'environnement du Centre-du-Québec, Drummondville*, 170 p.

corridors forestiers, en plus de jouer un rôle écologique important, peuvent apporter de nombreux bénéfices aux communautés locales et régionales. (Duchesne, Sonia (dir) (1999))

Voici les différents rôles joués par les corridors forestiers :

Sur le plan écologique :

- Ils offrent à plusieurs espèces animales des sites pour leur alimentation, leur reproduction, leur repos ou simplement un abri.
- Ils constituent les derniers refuges pour des espèces sensibles à la fragmentation, qu'elles soient en déclin, rares ou menacées de disparaître.
- Ils maintiennent et assurent des échanges génétiques entre les espèces vivantes qui, autrement, risqueraient de disparaître, et ils favorisent le flux de nouveaux gènes issus de contacts entre les diverses espèces.
- Ils servent de couloirs de dispersion à des espèces qui cherchent à coloniser d'autres milieux.
- Ils facilitent les déplacements quotidiens entre les différents habitats.

(Duchesne, Sonia (dir) (1999))

Sur le plan agronomique :

- Ils diminuent le risque d'érosion des sols en agissant comme brise vent.
- Ils agissent comme écrans naturels et réduisent l'effet du vent sur le bétail dans les pâturages.
- Ils assurent, en hiver, une meilleure distribution de la neige dans les champs.

Les corridors forestiers abritent aussi des espèces exerçant un contrôle naturel des espèces nuisibles à l'agriculture; par conséquent, ils contribuent à réduire l'emploi de pesticides. (Duchesne, Sonia (dir) (1999))

3.2.7 Éléments de solution

3.2.7.1 La notion de «forêt habitée»

La «forêt habitée» est un concept récent qui tend à s'implanter au Québec depuis les années 1990. Il consiste à accroître l'activité économique d'un territoire forestier en amenant la population et les différents intervenants à participer, par une corporation formée de leurs représentants, à la gestion et à la mise en valeur de l'ensemble des ressources. Concrètement, la planification et les travaux à effectuer se décident par consensus des membres de la corporation. Bien entendu, l'aménagement forestier tient compte de l'écologie de la forêt de même que des différents utilisateurs, tels les chasseurs et les amateurs de camping ou de motoneige ou de randonnée pédestre. (Ministère des Ressources naturelle de Québec (2000)) Tout en respectant le partage des pouvoirs et des responsabilités de gestion, trois objectifs sont visés : le développement socio-économique des communautés locales, le développement durable et la qualité de l'environnement.

Comme suite à une consultation publique menée en 1996 dans toutes les régions du Québec, un comité interministériel a été formé pour élaborer une politique d'implantation de la «forêt habitée». Et, comme soutien au travail de ce comité, chaque région doit mettre de l'avant au

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (2001), *Le Portrait de l'environnement du Centre-du-Québec, Drummondville*, 170 p.

moins un projet pilote : ce projet peut consister à réaliser un inventaire multiressources et des travaux sylvicoles, à établir de nouvelles fermes forestières, à aménager des sentiers nature, à adopter des cultures complémentaires comme celle du ginseng, à développer des pourvoiries ou en quelque autre activité. Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune offre un programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier qui s'applique de façon prioritaire à des projets relatifs à la «forêt habitée».

Dans le plan d'action de son schéma d'aménagement, la MRC d'Arthabaska a accepté d'agir en qualité de partenaire dans l'implantation d'un projet pilote de «forêt habitée» sur le territoire des MRC d'Arthabaska, de Drummond et de L'Érable : il s'agit d'un projet tout orienté sur le développement durable et la mise en valeur de l'ensemble des ressources du milieu forestier. Des 17 projets pilotes mis de l'avant dans tout le Québec, un seul porte sur la forêt privée, et c'est la Société sylvicole d'Arthabaska-Drummond qui l'a élaboré. Malheureusement, l'absence de budget et de volonté politique impose un moratoire à sa réalisation. La Société sylvicole d'Arthabaska-Drummond espère récolter, du colloque d'octobre 2000 sur la forêt privée et de la réforme à venir du régime forestier, l'autorisation de s'atteler à la tâche et les ressources financières requises pour mener son projet à bonne fin. (Saint-Hilaire, Daniel (2000))

3.2.7.2 La biodiversité

La conservation de la biodiversité, à l'intérieur du territoire du Centre-du-Québec, exige, en plus de la participation à l'effort mondial de désignation d'aires protégées, la protection de la mosaïque forestière, des espèces en situation précaire et des écosystèmes exceptionnels. Toutes les décisions relatives au développement de la forêt commandent la prudence : d'une part, elles ont un effet sur la biodiversité à l'échelle du paysage ou du peuplement; d'autre part, nos connaissances sur les interactions entre les espèces et sur les processus d'évolution naturelle des écosystèmes sont encore fragmentaires. (Bégin, Marthe (dir) (1999))

3.2.7.3 Le paysage

Le Centre-du-Québec recèle un fort potentiel d'activités récréo-touristiques à développer. (Pâquet, Josée (1999)) Son territoire offre une topographie particulière dans chacune des deux grandes provinces naturelles dont il est constitué, les Basses-Terres du Saint-Laurent et les Appalaches. Ainsi, par exemple, les Basses-Terres du Saint-Laurent forment une plaine au relief peu accidenté.

3.2.8 Conclusion

La gestion de la forêt au Québec est une affaire passablement complexe. Son développement suscite des affrontements : d'une part, des intérêts économiques de productivité et de rentabilité; d'autre part, des intérêts environnementaux de plus en plus pressants. La gestion actuelle des ressources forestières intéresse donc de nombreux acteurs aux préoccupations diverses et parfois difficilement compatibles. Pourtant, la forêt recèle un potentiel fort divers à valoriser : des ressources naturelles renouvelables, des écosystèmes précieux, des lieux où pratiquer des activités de toutes sortes, des sites pittoresques attrayants. Sa gestion nécessite

Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (2001), *Le Portrait de l'environnement du Centre-du-Québec, Drummondville*, 170 p.

donc un personnel qualifié et compétent ainsi que des propriétaires bien au fait des ressources de leurs fonds forestiers. Ces personnes doivent être capables de contrer les obstacles actuels que sont l'étalement urbain, un appétit immodéré de gains immédiats et, même, une politique forestière déficiente.

Ces difficultés rendent plusieurs intervenants perplexes dans la région du Centre-du-Québec. La situation exige donc que les différents utilisateurs et intervenants du milieu forestier, dont les propriétaires de boisés constituent le noyau, s'engagent ensemble dans la reconstruction du capital forestier. Devant l'ampleur de la tâche, malgré les efforts déjà déployés, ces personnes devront coordonner leurs travaux sylvicoles vers un but commun : reconstruire le capital forestier du Centre-du-Québec. Ce travail représente un énorme défi de solidarité et d'engagement social. (Site web de l'Agence forestière des Bois-Francs)

Les consultations populaires sur le PPMV ont démontré un puissant intérêt général pour la conservation et l'amélioration des forêts de la région; elles ont aussi révélé que plusieurs efforts y sont déjà consacrés (Site web de l'Agence forestière des Bois-Francs)

Il est donc important de travailler à la clarification des valeurs et d'en faire le sujet d'un débat public à l'échelle de tout le Québec. Il en résultera peut-être un consensus social en faveur d'un développement harmonieux de la forêt.